

**Discours de l'Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies  
pour la région des Grands Lacs  
A l'occasion de l'ouverture des travaux de la Conférence régionale  
de haut niveau sur la justice et la bonne gouvernance**

**13-15 mai,  
Nairobi, Kenya**

Excellence, Monsieur le Ministre de la justice, des droits humains et de la promotion des peuples autochtones de la République du Congo, représentant le Président en exercice de la CIRGL,

Monsieur le Procureur général de la République du Kenya,

Monsieur le Secrétaire exécutif de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs,

Monsieur le Sous-Secrétaire général de l'ONU aux droits de l'homme,

Distingués invités,

Mesdames et Messieurs,

C'est un grand plaisir pour moi de vous accueillir aujourd'hui à l'occasion de cette Conférence régionale de haut niveau sur la justice et la bonne gouvernance dans la Région des Grands Lacs, organisée conjointement par mon Bureau, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) et le Gouvernement du Kenya.

Je tiens tout d'abord à remercier le Gouvernement de la République du Kenya pour avoir bien voulu accueillir cette conférence et pour son hospitalité. J'aimerais également remercier la République du Congo, qui assure actuellement la présidence en exercice de la CIRGL, et qui a abrité les travaux préparatoires de cette conférence.

Je tiens aussi à saluer et à remercier l'ensemble des participants qui ont fait le déplacement à Nairobi, certains venus de loin, pour être présents à nos assises.

**Distingués invités,**

**Mesdames et Messieurs,**

Nous nous sommes aujourd'hui réunis pour réfléchir ensemble sur les questions de justice et identifier des actions pertinentes, tant aux niveaux national que régional, visant à promouvoir et à renforcer l'Etat de droit, comme facteur-clé pour la paix et la stabilité dans la région des Grands Lacs.

Comme vous le savez, le 8 octobre 2018, à l'occasion de la neuvième réunion de haut niveau du Mécanisme Régional de Suivi de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République Démocratique du Congo et la région, tenue à Kampala, les Chefs d'Etat de la région ont, dans leur sagesse collective, encouragé l'organisation d'une conférence sur l'impunité dans la région ainsi que d'une réunion des Ministres de la justice à Nairobi.

Ce fut là une décision importante, compte tenue de l'histoire complexe et tourmentée des Grands Lacs. En effet, cette région a été, vous le savez mieux que quiconque, le théâtre d'événements tragiques et douloureux d'une nature inédite sur le continent africain. Conscients de ce lourd héritage et de ce devoir de mémoire, les gouvernements et les peuples de la région ont eu à cœur de relever le défi et de mettre fin à l'impunité dans la région, pour que les drames commis ne se répètent plus.

A cet effet, les pays de la région ont adopté en 2006 le Pacte de la CIRGL sur la sécurité, la stabilité et le développement de la région des Grands Lacs, et un certain nombre d'instruments importants, parmi lesquels le Protocole sur la Coopération judiciaire et le Protocole pour la Prévention et la Répression du Crime de Génocide, des Crimes de Guerre et des Crimes contre l'Humanité ainsi que de Toute Forme de Discrimination.

Dans le même esprit de mettre fin aux cycles récurrents de conflits, y compris à travers la lutte contre l'impunité, les pays de la région ont signé en février 2013 l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République Démocratique du Congo et la région. Cet Accord-cadre, à l'instar du Pacte de la CIRGL, prévoit également des dispositions pertinentes en matière judiciaire, et dans lequel les pays signataires s'engagent notamment :

- « à ne pas héberger, ni protéger les individus accusés d'avoir commis des crimes de génocide, des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité ou faisant l'objet de régime de sanctions de l'ONU », et
- « à faciliter l'administration de la justice par le biais d'une coopération judiciaire régionale » (engagements régionaux 6 et 7 de l'Accord-cadre).

## **Distingués invités,**

## **Mesdames et Messieurs,**

Je me réjouis de commencer mon mandat en pouvant m'appuyer sur le riche héritage et les acquis du partenariat fructueux et continu entre les Nations Unies, les pays de la région et évidemment la CIRGL. Permettez-moi à cet effet de rendre hommage à mes prédécesseurs envoyés spéciaux, Mme Mary Robinson, elle-même ancienne Haut Commissaire aux droits de l'homme, à M. Saïd Djinnit, ainsi qu'à l'Ambassadeur Muburi-Muita, actuel Secrétaire exécutif de la CIRGL, pour leurs efforts et leur collaboration exemplaires. Je salue les efforts entrepris dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte de la CIRGL et de l'Accord-cadre ainsi que l'engagement des Etats de la région à promouvoir la coopération judiciaire, qui ont abouti à la mise en place du Réseau de Coopération Judiciaire des Grands Lacs en 2016 par les pays de la région.

Ce réseau constitue une plateforme propice pour faciliter des actions juridiques collaboratives au niveau régional, et promouvoir la lutte contre l'impunité, contre les crimes transfrontaliers, y compris les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité, la violence sexuelle, le trafic illicite d'armes et de drogues, l'exploitation illégale des ressources naturelles et le terrorisme.

Toutefois, en dépit des efforts consentis dans le cadre du Réseau de Coopération Judiciaire des Grands Lacs, beaucoup reste à faire. La poursuite en justice des auteurs de violations des droits humains reste un défi important dans la région et demeure l'un des principaux obstacles à l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables.

Alors qu'en partie les solutions à ce défi sont à rechercher dans le renforcement des institutions, des actions complémentaires doivent être initiées et mises en œuvre au plus haut niveau politique, afin de mettre effectivement en

application des dispositions du Pacte de la CIRGL et de l'Accord-cadre relatives à la lutte contre l'impunité et à la promotion des droits humains et de la justice.

C'est donc tout le sens et tout l'intérêt de nos deux jours de consultation : réfléchir et identifier ensemble des actions pertinentes aux niveaux national et régional pour promouvoir et soutenir les efforts des pays de la région des Grands Lacs dans leurs démarches visant à renforcer l'Etat de droit.

Je me réjouis de souligner qu'au cours de nos travaux nous aurons à réfléchir, entre autres, sur un certain nombre de thèmes cruciaux, portant notamment sur :

- la lutte contre l'impunité et la promotion de l'accès à la justice dans les juridictions nationales ;
- les processus et mécanismes de justice transitionnelle et leur contribution à la lutte contre l'impunité et au renforcement de l'Etat de droit ;
- l'accès à la justice et l'octroi de réparations aux victimes de violences sexuelles et basées sur le genre.

Je me réjouis aussi que nous puissions bénéficier de l'expérience des pays de la CEDEAO grâce à la participation d'un représentant du Secrétariat de cette organisation régionale sœur.

Tenant compte de ce riche programme et du niveau d'expertise remarquable des intervenants et des participants, je n'ai aucun doute que nos consultations aboutiront à l'adoption d'une déclaration et d'une feuille de route contenant des recommandations pertinentes, qui soient à la hauteur des défis de la région.

**Distingués invités,**

**Mesdames et Messieurs,**

Nous avons tous conscience que dans la région l'impunité zéro et dans l'immédiat est un vœu pieux. Partout dans le monde, des pays, des sociétés et des communautés entières font face à des défis similaires qui ne sont pas propres à la région des Grands Lacs.

Cela dit, je suis persuadé qu'à travers des efforts collectifs et une volonté politique constante, la région des Grands Lacs progressera graduellement dans la réalisation des objectifs inscrits dans le Pacte de la CIRGL et l'Accord-cadre.

Je vous exhorte et vous encourage donc à bien profiter de cette opportunité de réflexion collective, afin de formuler des recommandations et des propositions ambitieuses, qui seront soumises à vos ministres pour leur considération.

Je ne saurais terminer mon propos sans réitérer ma détermination et mon engagement, l'engagement bien-sûr aussi des Nations Unies, notamment par le biais du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et de mon Bureau, à accompagner les pays de la région dans leurs efforts de lutte contre l'impunité et de promotion de l'Etat de droit, en étroite collaboration avec la CIRGL, les gouvernements et les peuples des pays de la région des Grands Lacs.

Je vous souhaite de fructueuses délibérations et vous remercie de votre aimable attention.